

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets transnational sur les approches thérapeutiques innovantes dans les maladies rares dans le cadre de l'ERA-NET E-Rare-3 – Edition 2017.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.e-rare.eu/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RE>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 01/02/2017, 17 h 00 (CEST)

Etape 2 : 02/06/2017, 17 h 00 (CEST)

Points de contact à l'ANR

Chargé d'activité ANR

Halftermeyer Juliane

+33 1 78 09 80 22

juliane.halftermeyer@agencerecherche.fr

Responsable scientifique ANR

Julkowska Daria

+33 1 78 09 80 78

daria.julkowska@agencerecherche.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND E-Rare-3.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

L'ANR s'associe à l'ERA-NET E-Rare-3 pour lancer un neuvième appel à projet (AAP) transnational dans le domaine « des approches thérapeutiques innovantes dans les maladies rares ».

Cet AAP associe 17 pays et régions : l'Autriche, la Belgique, le Canada (dont le Québec), la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne, la Suisse et la Turquie.

Cet appel vise à développer des collaborations transnationales entre chercheurs autour de projets de recherche interdisciplinaire. Les propositions déposées doivent traiter des maladies rares au sens de la définition européenne, à savoir des affections touchant moins de cinq personnes sur dix mille.

Plus spécifiquement, cet appel vise à promouvoir des projets de recherche ayant pour objectif le développement préclinique d'approches thérapeutiques dans des modèles cellulaires ou animaux appropriés et établis.

Les approches thérapeutiques peuvent inclure :

- Thérapie cellulaire (e.g. thérapie cellulaires somatique, médecine régénérative basée sur les cellules, création de tissus, thérapies basées sur la combinaison de cellules avec XX ou des substrats, etc.)
- Thérapie génique (e.g. transfert d'acides nucléiques à des fins thérapeutiques comprenant ADN, ARN, oligonucléotides, etc.)

- Thérapie pharmacologique (e.g. utilisation de composés chimiques ou biopharmaceutiques comprenant des approches de repositionnement, de cribles à haut débit de molécules, etc.)

SONT EXCLUS DE CET APPEL A PROJETS : (1) Les maladies infectieuses rares, les cancers rares et les effets indésirables rares des médicaments dans les traitements des maladies courantes ; (2) Les essais cliniques interventionnels ou tout autres projets nécessitant le recrutement de patients ; (3) Le développement de nouveaux modèles cellulaires ou animaux. Les modèles cellulaires ou animaux pertinents doivent être déjà établi pour l'usage dans le projet ; (4) Les thérapies chirurgicales ou par radiation.

L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission (www.pt-it.de/ptoutline/ERARE17), en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

www.e-rare.eu

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **1^{er} Février 2017 à 17h00 (CEST)**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **2 Juin 2017 à 17h00 (CEST)**.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission (www.pt-it.de/ptoutline/ERARE17) à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une pré-proposition complète doit comprendre :

1. Titre et acronyme du projet
2. Nom et affiliation du coordinateur de projet
3. Nom et affiliation des principaux partenaires participant au projet
4. Durée du projet

5. Financement total demandé
6. Mots-clés
7. Résumé
8. Description du projet
9. Diagrammes du plan de travail, calendrier, interconnexions entre les travaux
10. Facultativement :
 - Liste de références
 - Diagrammes, illustrations
11. Planification budgétaire du projet
12. Bref CV
13. Date et signature du coordinateur

Il est indispensable de respecter les indications et limitations indiquées dans le modèle fourni sur le site de l'ERA-NET E-Rare-3, dont le lien figure en page 1.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

- Titre et acronyme du projet
- Nom et affiliation du coordinateur de projet
- Nom et affiliation des principaux partenaires participant au projet
- Durée du projet
- Budget total du projet et financement total demandé
- Résumé du projet
- Mots-clés
- Contexte et état de l'art dans le domaine
- Résultats préliminaires
- Plan de travail
- Références
- Résumé financier pour chaque membre du consortium
- Valeur ajoutée de la collaboration transnationale
- Besoins médicaux et besoins pour le patient qui sont adressés par le travail proposé, impact potentiel pour la santé
- Transfert et exploitation des résultats des recherches : description des possibles exploitations commerciales et futures applications cliniques, en santé publique et/ou socio-économique des résultats attendus
- Description des brevets et position actuelle / future à l'égard des droits de propriété intellectuelle, à la fois au sein et en dehors du consortium, le cas échéant
- Description des projets de recherche en cours de chaque partenaire participant, sur la thématique de cet appel
- Questions éthiques et juridiques

- Concept pour la durabilité des infrastructures initiées par le projet et leurs interactions possibles avec des infrastructures européennes
- Description de la participation industrielle et / ou des organisations de patients
- Justification scientifique du budget demandé
- CV pour chaque partenaire du projet

Il est indispensable de respecter les indications et limitations indiquées dans le modèle fourni sur le site de l'ERA-NET E-Rare-3, dont le lien figure en page 1

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND E-Rare-3 – Edition 2017:

- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois entités indépendantes éligibles pour cet appel à projets, issues de trois pays différents participants dans cet appel à projets.
- Le nombre maximum de partenaires éligible dans un consortium est de six.
- Pas plus de deux partenaires du même pays participant à l'appel seront acceptés par proposition.
- Les consortia incluant un/deux partenaire(s) provenant d'un pays qui est à ce jour sous-représenté dans ce schéma de financement (Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie et Turquie) peuvent augmenter le nombre total de partenaires éligibles à sept/huit.
- Des partenaires additionnels assurant leur financement par d'autres sources peuvent se joindre au consortium. Leur nombre est limité à deux.
- Compte tenu de l'ensemble des règles mentionnées ci-dessus, un consortium peut avoir un maximum de huit partenaires.
- La durée des projets peut aller jusqu'à 3 ans.
- Le coordinateur s'il est français doit appartenir à un organisme de recherche public.
- Le financement maximal par partenaire français sera de 250 000 €.

- Seules les entités qui sont admissibles à un financement dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.

4. EVALUATION

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND E-Rare-3 – Edition 2017 prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen au niveau national et transnational.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

4.1 CRITERES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- l'excellence ;
- l'impact ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des partenaires participant à l'appel à projet conjoint de l'ERA-NET COFUND E-Rare-3 – Edition 2017.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>



Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.